

M. 5

H. Lapiere  
E. Laflamme

Le treize octobre mil neuf cent huit, ou la dispense d'un ban de mariage, accordée par le Révérend Messire J. E. Ouellet, Vicaire-Forain pour le comté de Gaspé, en date du cinq du mois courant, ou aussi la publication des deux autres bans faite au près de nos messes paroissiales, entre Henri Lapiere, journalier, fils majeur de Jean Lapiere et de Louise Lamkupp, de Grande-Rivière, d'une part, et Elisabeth Laflamme, fille majeure de feu Etienne Laflamme et de feu Brigitte Damm, de cette paroisse, d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement, nous soussigné, curé de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consentement de mariage et leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de Valmore Boulet et de Alice Hirstead qui, ainsi que les époux ont signé avec nous, lecture faite.

Henri Lapiere  
Elisabeth Laflamme.  
Valmore Boulet  
Alice Hirstead

Richard, ptre, curé

B. 17

Jos. Théophile  
Thibault.

Le dix huit octobre mil neuf cent huit, nous soussigné, curé de cette paroisse, avons baptisé Joseph-Théophile, né le cinq courant, fils légitime de John Thibault et de Monica Pournier, de cette paroisse. Le parrain a été Marcel Coulobre,